



RENTRÉE 2022/2023

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

1^{ère} demande ou renouvellement
à partir du 8 juin 2022

www.archeagglo.fr/transport-scolaire

D'ARDECHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo



En ligne sur www.archeagglo.fr/transport-scolaire



Par courrier

en envoyant le formulaire téléchargeable sur www.archeagglo.fr/transport-scolaire et disponible dans les établissements scolaires



À l'accueil ARCHE Agglo

3 rue des Condamines, 07300 Mauves

Le mardi de 14h à 17h

Le mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h45

Le jeudi de 9h à 12h

Inscription nécessaire pour toute obtention d'une carte de transport scolaire 2022/2023, même si déjà inscrit en 2021/2022.

Cette carte, personnelle et nominative, est valable un an.

Elle est obligatoire et permet la couverture des élèves par les assurances en cas d'accident.

Le titre de transport (carte ou titre provisoire) doit être présenté au conducteur à chaque montée dans le véhicule.

La carte de transport scolaire sera distribuée dans l'établissement de votre enfant courant septembre.

www.archeagglo.fr/transport-scolaire

transport-scolaire@archeagglo.fr

04 75 45 45 91

LUNDI-MARDI · 14 H - 17 H

JEUDI-VENDREDI · 9 H - 12 H

MERCREDI · 8 H 45-12 H 15 ET 13 H 30-16 H 45

D'ARDECHE EN HERMITAGE

